

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 27 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 20.09.2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
Votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD.

Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à M. TESTON.
 M. BOUNIARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL.
 Mme LEBRAT.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

M Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

**Objet : Organisation du temps scolaire dans les écoles publiques de la commune.
Retour à la semaine de quatre jours.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 9° de l'article L.2321-2 ajoutant aux dépenses obligatoires celles dont la commune « a la charge en matière d'éducation nationale » ;

VU le Code de l'Education, notamment son article L.212-4 prévoyant que la commune propriétaire des locaux des écoles publiques, en assure le fonctionnement, son article L.551-1 relatif

.../...

aux activités périscolaires, et ses autres articles D.521-10 et suivants relatifs à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires, dans sa rédaction tirée du décret n°2013-77 du 29 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

VU le compte rendu du conseil d'école de l'école maternelle du 19 juin 2017 demandant le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30) ;

VU le compte rendu du conseil d'école de l'école primaire du 19 juin 2017 demandant le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00h à 12h00 et de 13h30 à 16h30) ;

VU le courrier à l'IEN en date du 29 juin demandant une dérogation sur la réforme des rythmes scolaires et le retour à la semaine de 4 jours ;

VU l'arrêté n°2017-9 portant la liste des communes dont les écoles publiques organiseront leur temps scolaire sur 4 jours à la rentrée 2017 ;

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

CONSIDERANT les problèmes d'organisation et les charges financières liées à la réforme des rythmes scolaires,

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le retour à la semaine des 4 jours pour les écoles publiques de la commune à compter de la rentrée 2017/2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le retour de la semaine à 4 jours pour les écoles publiques de la commune,
- **ACCEPTE** les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 27 septembre 2017.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

02 OCT. 2017

11.11

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 28 septembre 2017.
LE MAIRE,
André VOLLE.

